

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 6
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO, Mme MADELENAT à Mme CELO.

**ETAIT ABSENT :** M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N° 2023 - 14 - Destruction des nids de guêpes et de frelons asiatiques - participation de la commune année 2023**

Depuis plusieurs années, la ville de Larmor-Plage participe à la destruction de nids de guêpes ou de nids de frelons asiatiques. Les administrés s'adressent directement à une entreprise spécialisée et la Ville prend à sa charge les 2/3 de la facture d'intervention, plafonnée à 100 € TTC.

Il est proposé de poursuivre cette participation.

Vu l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De participer financière à hauteur des 2/3 de la facture d'intervention et ce, plafonnée à 100€ TTC pour la destruction des nids de guêpes et de frelons asiatiques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

